

2 décembre 2009

■ Une simplification réelle obtenue pour les entreprises artisanales

L'APCM salue la récente adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement qui vise à éviter aux entreprises artisanales de recevoir plusieurs demandes identiques de l'administration sur un même sujet.

Concrètement, les administrations s'orienteront vers les centres de formalités des entreprises (CFE) pour tout échange d'informations et de données sur les entreprises.

Cette avancée historique en matière de simplification dans le cadre d'une concurrence loyale, demandée depuis longtemps par les artisans, intervient le jour anniversaire de l'adoption du SBA.

Cet anniversaire a permis également pour le Comité économique et social européen (CESE) et l'Union européenne de l'artisanat et des PME (UEAPME) de dresser un bilan d'étape de la mise en œuvre du SBA adopté en décembre 2008, par le Conseil européen sous Présidence française.

Ainsi, à l'échelle de l'Union, l'impact du SBA apparaît limité pour les entreprises artisanales et les petites entreprises.

L'APCM souhaite rappeler auprès des institutions européennes et du gouvernement français, la nécessité politique et économique de concrétiser, dans la durée, les engagements pris il y a un an, lors de la conférence de Tours d'octobre 2008, au niveau européen, national et régional.

C'est pourquoi les artisans rappellent qu'ils attendent une mise en œuvre rapide de financements appropriés dans le cadre de l'emprunt initié par le président de la République. Les chefs d'entreprises artisanales demandent également et avec impatience l'adoption du statut de l'entreprise personnelle à patrimoine d'affectation qui doit véritablement simplifier la vie de leur entreprise.

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcm.fr
Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)
12 avenue Marceau - 75008 Paris
www.artisanat.fr